

Exploitation ·

Fiche d'engagement ELEVAGE

VPF - révision 10 du 30/05/2011

QT - révision 1 du 23/01/2013

QT Qualité Traçabilité

FICHE D'ENGAGEMENT ELEVEUR à la démarche VPF ou à la démarche VPF + QT

<u> </u>	
N° Exploitation : FR	(FR + 8 chiffres)
Raison sociale :	
NOM – prénom :	
Adresse: n°, voie, lieu-dit:	
CP, Ville:	
Téléphone :	
Email :	
LIIIAII	

<u>Pour un engagement VPF</u>: j'atteste avoir pris connaissance des critères du cahier des charges et du dispositif « V.P.F. – Le Porc Français » et m'engage à les respecter :

- Je m'engage à <u>notifier tous les mouvements</u> d'entrée et de sortie d'animaux (ou à vérifier leur notification par le délégataire) et à notifier leur provenance <u>dans la base de données BDPORC</u> dans un délai maximal de 7 jours suivant la date du mouvement,
- Je m'engage à <u>identifier tous les animaux</u>, quelque soit leur stade, conformément au cahier des charges VPF et à la réglementation,
- <u>Pour les porcs charcutiers</u>, je m'engage à notifier dans BDPORC l'origine des animaux entrant sur le site d'élevage. Lorsque des porcelets étrangers sont introduits dans l'élevage, je prends connaissance que <u>mon site perd son statut VPF pour les porcs</u> pendant 6 mois minimum et jusqu'à un nouvel engagement de ma part une fois ces animaux sortis.
- <u>Pour les coches</u>, je m'engage à notifier dans BDPORC l'origine des animaux destinés à la reproduction, quel que soit leur âge, entrant sur le site d'élevage. Lorsque des animaux étrangers destinés à la reproduction sont introduits dans l'élevage, je prends connaissance que <u>mon site perd</u> <u>son statut VPF pour les coches</u> jusqu'à un nouvel engagement de ma part une fois ces animaux sortis.
- Je prends connaissance et accepte que <u>des déclarations frauduleuses</u> ou des manquements liés à l'origine des animaux (ex : absence de signalement dans BDPORC de l'introduction d'animaux étrangers) <u>m'exposent à une pénalité</u> professionnelle de 4 000 € ou 1 € par porc vendu l'année précédente si plus de 4000 porcs ont été vendus, une poursuite devant les tribunaux compétents, ainsi qu'une impossibilité de référencement dans VPF pendant 1 an (1),
- <u>J'accepte l'utilisation par INAPORC de mes données réglementaires</u> à caractère personnel transmises à BDPORC pour les seuls contrôles concernant la mise en œuvre du cahier des charges (2).
- (1) Les conditions d'application des pénalités professionnelles sont disponibles sur demande auprès d'INAPORC.
- (2) INAPORC s'engage à préserver la confidentialité des informations fournies. Les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat d'INAPORC, y compris dans le cadre des contrôles par organisme tiers pouvant être diligentés par INAPORC. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez à tout moment d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : inaporc@inaporc.asso.fr. Aucune information personnelle n'est collectée à votre insu.

LE PORC FRANÇAIS

Fiche d'engagement ELEVAGE

VPF - révision 10 du 30/05/2011 QT - révision 1 du 23/01/2013

QT Qualité Traçabilité

Pour un engagement QT :

- 1 J'atteste avoir pris connaissance des critères du cahier des charges et du dispositif « QT Qualité Traçabilité » et :
- Je m'engage à <u>respecter le cahier des charges VPF</u> sur l'identification et la traçabilité, préalable impératif au respect de la démarche QT (2)
- Je m'engage à respecter <u>les critères du cahier des charges QT</u>, notamment les critères ajoutés depuis 2011, à savoir :
 - L'approvisionnement en porcelets exclusivement auprès d'élevages référencés QT;
 - La prise en charge sous prescription vétérinaire de la douleur post-opératoire lors de la castration des porcelets;
 - Le respect de la démarche « aiguille cassée » en utilisant exclusivement des aiguilles en alliage détectable et en signalant systématiquement les animaux ayant connu un incident aiguille cassée.

2 – J'ai fait réaliser un contrôle de référencement QT par un technicien d'Organisation de Producteurs, de Société d'Intégration ou un contrôleur d'un Organisme Certificateur.

(Cochez la ou les cases correspondantes à votre engagement pour chacun des sites concernés):

Indicatif de	VPF – Le Porc Français		QT – Qualité Traçabilité
marquage	Pour les porcs charcutiers et porcelets	Pour les coches	(porcs charcutiers, porcelets et coches)
FR			(3)
FR			(3)
FR			(3)
Fait à	Signature de l'éleveur pour VPF :		Signature de l'éleveur pour QT (3) :
le//			Adita OT
			Auditeur QT M. Mme représentant
			de(*) atteste n'avoir constaté aucune non-conformité de niveau 2 ou 3 lors du contrôle QT du (des) site(s) en date du
			Signature de l'auditeur :
	P1 1 11 (3)	17.7	(*)Préciser le nom de la structure (OP, OC) en charge de l'audit
	Fiche d'engagement à renvoyer complétée et signée à votre Association Régionale Porcine		

⁽²⁾ Voir note en bas de page 1.

⁽³⁾ Seuls les élevages engagés VPF peuvent s'engager QT. Aussi, pour vous engager à la démarche QT, vous devez vous engager en même temps à la démarche VPF.